



# ARCHÉOLAB - L'archéologie participative s'expérimente aux Buttes du Châtel !

**Pays de Fougères, Marches de Bretagne**

**Fonds sollicités :**

Europe - FEADER - LEADER

**Axes :**

Axe Services collectifs essentiels

**Fiche Action :**

Europe : 8. Développer l'innovation sociale

**Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

## IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

---

**Nom porteur :** Commune de MARCILLÉ-RAOUL

**N° SIRET :** 213 501 646 00

**Forme juridique :** Commune

**Nombre d'habitants :** 792

**L'entité appartient à un groupe :** Non

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 3.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 238.00

**Representant de la structure demandeuse :** René CANTO, Maire

**Representant technique du projet :** Jean-Claude BOULMER, 1er adjoint, gjc.boulmer@sfr.fr

**Adresse postale :** 16 rue de la Mairie 35560 MARCILLÉ-RAOUL

**Adresse électronique :** marcille-raoul@wanadoo.fr

**Tel :** 02 99 73 64 16

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

---

### 1 - Eléments de contexte

Le projet ARCHÉOLAB va prendre place dans un site encore méconnu du Grand public : les Buttes du Châtel situées

sur la Commune de Marcillé-Raoul. A ce jour, les buttes sont recouvertes par la végétation, en plein bois. La sérénité apparente des lieux en surface cache en réalité des éléments historiques, témoins de l'histoire médiévale. Pour arriver à ce constat, plusieurs étapes ont eu lieu...

### 2016 : LA PRISE DE CONSCIENCE Nettoyage citoyen du bois des Buttes du Châtel

« L'intérêt contemporain » pour le site des Buttes du Châtel date de 2016. L'idée a été initiée par l'APPAC (Association pour la Promotion du Patrimoine de l'Antrainais et du Coglais) grâce à des actions citoyennes de nettoyage du site. Une cinquantaine de bénévoles, habitants du canton, a ainsi été mobilisée. Un programme de médiation toujours mené par l'APPAC a alors commencé à être mis en place.

### 2017 : LES PREMIÈRES DÉCOUVERTES

Lancement d'une phase préliminaire d'études archéologiques : confirmation de la présence d'un site castral complexe et évolutif au fil des époques.

Le manque de contenu historique s'est très rapidement fait sentir. L'APPAC, soutenue par la Mairie de Marcillé-Raoul, la Communauté de Communes de la Région, a pris la décision en 2017 de faire appel au C.e.R.A.A (Centre d'archéologie d'Alet) qui a délégué de compétence par le SRA (Service Régional d'Archéologie de la DRAC). Une première phase d'étude est programmée. Elle a porté sur l'analyse topographique. Les premiers résultats, livrés fin 2017, ont été concluants : ils renseignent sur la nature du site. Les Buttes du Châtel ne sont pas une simple motte féodale (ancêtre du château-fort). Il s'agit d'un site castral complexe qui a évolué au fil des époques et usages.

### Courant 2018 - 1er semestre 2019 : TOUT UN PROGRAMME !

Mise en place du programme préalable d'archéologie alternative et conduite d'une étude pour la valorisation touristique du site

Dans les représentations de tout un chacun, l'archéologie est associée aux fouilles. Le programme préalable instauré courant 2018 sur une portion du site des Buttes du Châtel est venu mettre en évidence les possibilités de recours à d'autres formes de recherche moins invasives et par là même, plus protectrices des sous-sols. En effet, sur proposition du C.e.R.A.A soutenu par la DRAC, un programme autour de formes nouvelles d'archéologie a été lancé sur une partie réduite du site. Il a comporté 5 orientations :

- la phytoarchéologie ou étude scientifique des plantes
- les relevés lapidaires (prise en compte de l'existence des pierres ou de leur réemploi sur les habitations du site )
- la topographie élargie ou étude des reliefs du site
- les recherches bibliographiques, étude des archives, de la toponymie, des diverses sources textuelles
- la prospection pédestre ou étude des vestiges existants et des traces d'occupations passées.

La population s'est très vite montrée intéressée : elle a pu participer à l'ensemble des démarches. Une association d'habitants baptisée Marci'Mottes a été créée en 2018.

En août 2018, la Commune de Marcillé-Raoul a choisi de faire appel au Pays Touristique de Fougères pour réfléchir au potentiel touristique du site. Une étude a été remise en février 2019 : elle fournit des pistes possibles de valorisation.

Les résultats du programme préalable d'archéologie alternative ont été présentés en réunion publique en avril 2019. Ils mettent en lumière que les Buttes du Châtel se positionnent comme château-fort des Marches de Bretagne puis de la Ligue, en lien étroit avec le château de Fougères. La communauté scientifique est informée et se montre d'emblée curieuse .

L'ensemble du programme d'actions mené courant 2018 et au 1er semestre 2019 a dévoilé des premiers résultats mais il a aussi mis à jour un engouement partagé et un besoin reconnu d'approfondir certaines données. Il a ouvert des champs qui restent à explorer.

Sur cette base, La Commune de Marcillé-Raoul a décidé de poursuivre les investigations et de lancer une nouvelle opération : le projet ARCHÉOLAB...

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Réussir à valoriser un site encore méconnu du Grand public mais à fort potentiel où :

1/ peu d'éléments sont visibles à l'œil nu

2/ les mystères autour de l'histoire médiévale sont en cours de découverte

ARCHÉOLAB est un projet qui va chercher à répondre à ce défi via le choix combiné de plusieurs formes d'archéologie expérimentale dite participative c'est-à-dire impliquant la population. Les opérations concrètes se tiendront essentiellement dans le bois des buttes du Châtel situé à Marcillé-Raoul. Les recherches historiques seront élargies aux communes de Marcillé-Raoul, Bazouges-la-Pérouse et Fougères. Le projet compte tenu de sa dimension expérimentale a vocation à rayonner à l'échelle nationale. Le processus archéologique mis en place sera un modèle de référence pour les études futures des sites à mottes, particulièrement présents en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Plus précisément, le projet se déclinera en 2 axes :

- Volet 1 : recherche et interprétation : lancement d'un nouveau programme archéologique expérimental, non invasif, sans fouille avec implication de la population

- Volet 2 : expérimentation archéologique : mise en place d'ateliers médiévaux participatifs à ciel ouvert

### **VOLET 1 : RECHERCHE ET INTERPRÉTATION**

Lancement d'un nouveau programme archéologique expérimental, non invasif, sans fouille avec implication de la population.

Sur le plan de la recherche et de l'interprétation, l'étude préliminaire 2017 et l'enquête archéologique expérimentale de 2018 ont mis en évidence le besoin de préciser les données. Dans le cadre du projet ARCHÉOLAB, la combinaison des 5 domaines d'archéologie expérimentale, testée en 2018 va donc être reprise et développée sur le site à une plus grande échelle :

1/ La phytoarchéologie ou étude scientifique des plantes

Cette discipline mêle botanique et archéologie. Il s'agira d'inventorier, de cartographier puis d'analyser les plantes présentes sur le site. L'objectif est de déterminer la nature du sous-sol et la présence de maçonnerie par exemple. La phytoarchéologie est une toute jeune discipline de l'archéologie scientifique. Sa mise en pratique est encore marginale en France. Mettre en œuvre ce volet va permettre d'approfondir la connaissance du site sans avoir une démarche invasive avec fouilles du sous-sol.

## 2/ Les recherches historiques

Avec ARCHÉOLAB, l'attention va être portée autour de la Commune de Bazouges-la-Pérouse. On sait désormais que le site du Châtel était le château de Bazouges-la-Pérouse. Les habitants seront ici associés en participant à différents groupes de travail encadrés par des professionnels.

## 3/ Les prospections pédestres

La population sera ici mobilisée pendant et après les prospections (nettoyage, tri, analyse...).

## 4/ Les relevés lapidaires, l'étude du bâti environnant

il va s'agir d'étudier les habitations inventoriées lors de la phase préalable. La structure et l'emploi ou réemploi de certaines pierres vont être analysés.

## 5/ La topographie élargie ou étude des reliefs du site

Elle devrait permettre d'aboutir à une idée plus précise des dimensions des buttes (comparables au château de Fougères ?) et de leur structure.

Chaque volet sera supervisé par un archéologue du C.e.R.A.A qui sera chargé de la confrontation des connaissances. Les bénévoles seront encadrés par ces archéologues au cours de missions de terrain. Exemple : des groupes de bénévoles seront constitués selon un planning pour effectuer les relevés sur le terrain en binôme avec l'archéologue puis en autonomie dans un second temps. Ce dernier analysera et comparera les résultats.

## VOLET 2 : EXPÉRIMENTATION ARCHÉOLOGIQUE

### Mise en place d'ateliers médiévaux participatifs à ciel ouvert

L'objectif poursuivi est ici de mettre en place des ateliers médiévaux ouverts au public inspirés du chantier de Guédelon où un château-fort a entièrement été construit ex-nihilo selon les techniques et avec les matériaux dont disposaient les bâtisseurs au XIIIe siècle. Il va s'agir, à Marcillé-Raoul, de "faire comme au XIIe siècle" avec les techniques, les moyens et les savoirs de l'époque en s'appuyant sur les professionnels universitaires et chercheurs. Les artisans et bénévoles travailleront sur des tâches précises et dans des lieux à ciel ouvert. Ces chantiers seront délimités et accessibles au public en continu.

### Comment ?

- avec un encadrement par un professionnel agréé
- avec un accompagnement des services d'archéologie : les services délégués d'archéologie, sont garants de la véracité historique du projet dans son entièreté. Chaque chantier sera étudié en commission : un avis sera formulé avant tout départ. Cette procédure entre dans le cadre des missions de fonctionnement global de la DRAC.
- avec un coordinateur

### Avec quels ateliers ?

4 ateliers pourront être mis en oeuvre :

#### 1/ Atelier conception

Il englobera tout le travail de maîtrise d'œuvre sur un chantier que l'on qualifie d'historiciste, c'est-à-dire :

- la coordination bénévole
- l'établissement du planning des actions

- l'élaboration des plans
- la sécurisation du site
- les actions de formation auprès de professionnels
- le travail de recherche et de documentation en mettant autour de la table divers acteurs universitaires, historiens et archéologues.

#### 2/ Atelier bois avec l'exemple de reconstruction d'une charpente

Le choix fait quant au matériau est celui de l'historicité. Le bois utilisé au XIIe siècle, sera le matériau de base.

Cet atelier va consister à la fabrication d'un atelier physique de charpente selon les plans qui parviennent de cette époque. Il s'agira d'un lieu d'accueil du public pour les visites, expositions et conférences mais également d'un lieu de travail et de stockage avec un périmètre délimité. Il sera ici nécessaire de bâtir une structure assez grande pour accueillir des groupes et permettre la manipulation et le montage de charpentes.

#### 3/ Atelier outils avec notamment la fabrication de cordages

Les outils sont indispensables à la construction. Cet atelier sera mené conjointement à l'atelier bois. Les outils de base ayant très peu évolué depuis l'Antiquité, une veille sera faite autour des outils historiés et de la petite visserie. Une attention particulière sera accordée à la fabrication des cordages. Cet atelier sera tout à la fois le lieu d'affutage des outils, de fabrication (par exemple de clous), de réparation, ...

#### 4/ Atelier déterrement de la tour existante

Sous la supervision du C.e.R.A.A, l'objectif sera ici le dégagement et renforcement de la tour mise au jour par les recherches. Cet élément servira de base et apportera de la matière au travail de médiation qui sera menée par l'APPAC pendant toute la durée du projet ARCHÉOLAB.

### REMARQUES SUR LE PLAN DE FINANCEMENT PROPOSÉ

#### 1/ Les dépenses non intégrées

Le budget ne tient pas compte des 4 éléments suivants :

- la médiation assurée par l'APPAC

Les 2 volets du projet ARCHEOLAB se réaliseront en lien avec des démarches de médiation entreprises par l'association APPAC. Sur le plan budgétaire, la médiation APPAC ne sera pas comprise dans le budget de l'opération ARCHEOLAB portée par la Mairie de Marcillé-Raoul. Elle relèvera du budget APPAC. L'association va recruter un nouvel agent de médiation du patrimoine mais qui travaillera sur l'ensemble du territoire de Couesnon Marches de Bretagne (financement possible : Etat (FONJEP), Région via défis vie associative, fonds propres APPAC).

- le futur projet de valorisation touristique du site (création de circuits)

Suite à l'étude menée par le Pays touristique de Fougères sur la période août 2018 - février 2019, la Commune de Marcillé-Raoul envisage une démarche de valorisation touristique (création de circuits) qui se déroulera soit parallèlement à la fin du projet ARCHÉOLAB, soit juste après. Cette démarche fera sans doute appel à des fonds de la politique sectorielle Région dans le cadre des Destinations. Il s'agira d'un autre projet, à vocation touristique. Le choix de la Mairie de Marcillé-Raoul est donc de ne pas intégrer à l'action ARCHÉOLAB, les dépenses et éventuelles recettes concernant cette future création de circuits touristiques.

- l'éventuelle acquisition d'un bâtiment pour l'accueil du public

En vue de valoriser le site, la Commune pourrait éventuellement décider d'acheter et rénover une maison. D'autres fonds hors FEADER-LEADER seront alors sollicités.

- les chantiers-jeunes réalisés sur le site par l'AREP 35 (voir rubrique ci-après "Bonus -Implication des jeunes")

## 2/ Les dépenses et recettes prises en compte

Côté dépenses, le plan de financement ARCHEOLAB intègre les postes suivants :

- l'accompagnement par les services d'archéologie du C.e.R.A.A (Centre d'archéologie d'Alet) : il s'agira ici d'une facturation. La Commune de Marcillé Raoul s'engage à respecter les règles de respect de la Commande publique mais elle ne pourra pas mettre en concurrence cette dépense. En effet, il existe deux sortes d'archéologie, celle dite préventive et celle dite programmée. L'archéologie préventive vise à approfondir les connaissances sur un site avant sa destruction lors de travaux. L'archéologie programmée est une discipline de recherche. Les entreprises privées interviennent sur des chantiers d'archéologie préventive mais non sur des chantiers d'archéologie programmée. Or, le site des buttes du Châtel rentre dans le cadre de l'archéologie programmée. Le cadre légal ainsi que les compétences mobilisées ne permettent pas la mise en concurrence. Le C.e.R.A.A est le seul organisme sur le Nord-35 habilité pour ce type de programme de recherches. Il est aussi le seul organisme sur le Nord-35 à posséder les compétences humaines nécessaires au suivi et au bon déroulement du projet.

- l'accompagnement par des professionnels spécialisés lors de stages et formations (charpente, outils, cordage...) à chaque début d'ateliers.

- l'achat de matières et fournitures : Bois pour ateliers (charpentes...), Outils...

- les locations mobilières (matériels de chantier..) nécessaires aux travaux

- la documentation

- la communication (ex: dépliant mis à disposition pour les participants au projet).

Côté recettes, au stade de la demande initiale, le plan de financement ARCHÉOLAB fait référence à la subvention FEADER-LEADER, objet de la présente sollicitation et à l'autofinancement de la Commune. La Mairie s'engage évidemment à déclarer toute autre subvention qu'elle pourra éventuellement obtenir mais au stade de la demande initiale, aucune autre piste de financement n'est identifiée.

Le projet ne générera pas de recettes. La participation aux ateliers et recherches sera gratuite et ouverte à toute personne intéressée, habitants et touristes.

## **3 - Présentation resumée du projet**

ARCHÉOLAB est un projet qui va venir tester la conjugaison de nouvelles formes d'archéologie dans une perspective d'implication constante des habitants. L'opération prendra essentiellement place dans le bois des Buttes du Châtel situées sur la Commune de Marcillé-Raoul.

Le défi est le suivant : valoriser un site encore méconnu du Grand public mais à fort potentiel où :

1/ rien n'est visible à l'œil nu

2/ les mystères autour de l'histoire médiévale sont en cours de découverte.

#### **4 - Localisation**

##### **Localisation géographique :**

Marcillé-Raoul

##### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

National

#### **5 - Résultat attendu**

Indicateur obligatoire : nombre d'emplois créés : 0

Indicateurs liés à la mobilisation citoyenne

1/ Nombre de bénévoles impliqués - Objectif-cible à la fin du projet : 60 bénévoles .

Cet indicateur permettra de quantifier directement l'implication participative. Il s'agira du nombre d'adhérents participant au projet au sein de l'association APPAC et des autres associations partenaires comme Marci'mottes et le Ce.R.A.A. Le critère sera fiable car les personnes ne pourront intervenir que sous couvert d'une assurance associative. Des fiches missions seront distribuées aux bénévoles.

2/ Nombre de bénévoles de 16/30 ans impliqués - Objectif-cible à la fin du projet pour toutes les phases : 6

3/ Nombre de visiteurs accueillis pendant les événementiels - Objectif-cible sur la durée du projet : 1500.

4/ Nombre de structures-partenaires impliqués au projet - Objectif-cible sur la durée du projet :10

5/ Nombre de structures associatives créées par le projet - Objectif-cible : 1

Autres indicateurs liés à la plus-value scientifique

- Nombre de projets adjacents résultant de l'opération ARCHÉOLAB (exemple : reconstitutions ultérieures ?) - Objectif-cible : 1

- Nombre de projets, à l'échelle de l'Europe, reprenant le processus de recherche mis en place - Objectif-cible : 1

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Début de l'opération	01/01/2020	
Fin de l'opération	31/12/2021	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

---

### **1 - COHÉRENCE**

#### **1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité**

##### INNOVATION

Le projet ARCHÉOLAB est inédit à l'échelle nationale pour une double raison :

- l'innovation réside dans le process archéologique mis en place. La combinaison de 5 disciplines de l'archéologie expérimentale - la phytoarchéologie, les relevés lapidaires, la topographie élargie, les recherches bibliographiques, les prospections pédestres - a été testé lors des prémices en 2018 - 2019. Avec le projet ARCHÉOLAB, les mises en relations vont pouvoir être développées. Jamais ces cinq disciplines n'ont été déployées en même temps sur un même site tout en donnant des résultats probants permettant de hisser le projet en modèle pour d'autres sites.

- D'autre part, l'innovation réside dans la forme de la valorisation. Celle-ci ne sera pas classique. Il ne s'agit pas de promouvoir des résultats mais bien de mettre en avant la démarche archéologique sur site en reconstituant et expérimentant les techniques de l'époque.

##### MULTIPARTENARIAT

Les structures qui participeront à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

1/ APPAC (Association pour la Promotion du Patrimoine de l'Antrainais et du Coglais) – 35 Ille-et-Vilaine : l'association oeuvre pour la transmission du patrimoine de Couesnon Marches de Bretagne et limitrophes par des actions de conservation et de valorisation. Elle a pris part au projet dès les préalables en 2016. Elle poursuivra son activité de médiation.

2/ Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne : un travail va être lancé avec le service SIG afin de répertorier le site. Le service tourisme est associé depuis le début de la réflexion.

3/ Office de tourisme Couesnon Marches de Bretagne – 35 : L'Office de Tourisme prend part depuis 2016 au comité technique de suivi du projet global et est associé au projet ARCHEOLAB dans ce même esprit.

4/ Ce.R.A.A (Centre d'archéologie de Saint-Malo) – 35 : la structure a délégué de compétence par la DRAC afin d'étudier le site. Elle prendra également part à la conception du projet afin que toutes les actions se réalisent dans le respect du site archéologique.

5/ SRA (Service régional d'archéologie de la DRAC) – Bretagne : un rapport sera délivré au SRA à la fin de l'étude archéologique. Le SRA validera également les choix concernant la tour existante et toute intervention physique sur le site.



6/ CERAPAR (Centre d'archéologie de Rennes) – 35 : l'association a effectué et continuera d'effectuer des visites régulières sur le site. Elle réalise des publications scientifiques.

7/ Université Rennes I – 35 : L'Université accueille régulièrement des colloques archéologiques spécialisés où les résultats seront présentés.

8/ Michel Brand'Honneur - 35. Archéologue et scénographe, il est le spécialiste des mottes féodales en Bretagne. C'est un bénévole très actif dans ce projet depuis ses prémices. Il continuera son implication.

9/ Région Bretagne - service Inventaire – Bretagne : le service de l'Inventaire de la Région est l'un des plus efficaces. La base internet "gretrude" représente le point de départ à toute recherche sur les environs du site.

10/ Service patrimoine de Fougères : le lien historique étroit entre les buttes du Châtel et le château de Fougères sera relayé auprès du service patrimoine.

11/ Conseil départemental du tourisme 35 afin d'assurer le relais touristique du projet

12/ Ecobatys – les portes du Coglais : les ateliers feront appel à des techniques mêlant tradition et écologie et énergie. Le pôle de performances en éco- construction sera associé à la démarche expérimentale

13/ Association Marci'mottes – Marcillé-Raoul : l'association d'habitants se fera le relais de l'animation du site

14/ Association Rencontres et partages – Marcillé-Raoul : elle interviendra en mettant à disposition des moyens et compétences nécessaires pour l'animation

15/ Association Ar Groaz Du - France

16/ Association Nocte tenebris - France

17/ Association Ost à Moelle - France

18/ Association Maisnie de l'Hermine – Bretagne

19/ Association Le Fol Epervier – Bretagne

20/ Association Les Fous Gèrent – 35

21/ Association Milites Pagenses – Bretagne

Ces dernières associations se positionnent dans la reconstitution médiévale éphémère. Elles prendront part aux réflexions autour des ateliers.

## TRANSFÉRABILITÉ

La démarche mise en place, les techniques, les résultats obtenus sont pensés pour être déclinés à tous les types de sites à mottes existants. Les résultats après présentation, seront repris au sein de la communauté scientifique à travers l'Europe. Les conditions sont donc jugées possibles mais elles ne peuvent pas encore être explicitement prévues.

### **2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des Communautés de communes**

Sans être une composante inscrite, les objectifs du projet des Buttes du Châtel sont en relation avec la stratégie touristique de Couesnon Marches de Bretagne. L'EPCI continuera à faire partie de la commission de suivi du projet des Buttes du Châtel.

## **2 - APPORTS**

### **1 - Au regard de la fiche-action choisie**

Axe transition participative – Fiche-action 8 « développer l'innovation sociale »

ARCHÉOLAB va être entièrement pensé "avec et pour les habitants" afin de répondre à un besoin de connaissance et d'appropriation du territoire. Innovation scientifique et Expérimentation humaine vont se trouver combiner. En ce sens, le projet est une expérience territoriale inédite qui va se construire pour et par la cohésion sociale .

## **2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER**

Axe transition énergétique - Fiche 1 : soutenir l'innovation dans les procédés de construction

L'opération s'inscrira pleinement dans la fiche-action 1 par la mise en place des ateliers médiévaux participatifs. Ceux-ci viseront à redécouvrir des techniques oubliées pouvant être adaptées aux modes de construction actuels comme les enduits à la chaux.

## **3 - PÉRENNITÉ**

### **1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER**

L'initiative est construite dans une logique de pérennité.

- S'ils sont un succès, les ateliers médiévaux pourront par exemple se perpétuer. De nombreux thèmes s'y prêtent : travail du cuir, de la chaux, de la pierre, forge...
- Un volet touristique sera probablement développé en parallèle du projet ARCHÉOLAB. Des circuits d'interprétation pourront être créés. Ceux-ci seront pensés pour évoluer au fil des découvertes archéologiques et des connaissances.

## **4 - BONUS**

### **1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans**

Le projet prévoit d'associer notamment les jeunes (au moins 20) dans le cadre de chantiers jeunes via l'AREP 35 pour les travaux d'entretien et de débroussaillage du site. Ces interventions prendront la forme de journées de chantiers et commenceront systématiquement par une visite/découverte du site par un bénévole de l'APPAC. Ces opérations seront organisées par l'AREP : les dépenses et recettes ne seront pas incluses dans le budget ARCHÉOLAB relevant de la Marie de Marcellé-Raoul : elles seront inscrites dans un budget autre, celui de l'AREP.

## PRESENTATION FINANCIERE

---

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :** Oui

**Assujettissement à la TVA :** Oui

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Prestations de service - Interventions des encadrants spécialisés	6 000.00	24.00
Achats de matières et fournitures pour les ateliers (bois, outils...)	8 500.00	34.00
Locations mobilières (matériels de chantier...)	500.00	2.00
Documentation	900.00	3.60
Communication	1 100.00	4.40
Prestation de service - Interventions des archéologues	8 000.00	32.00
<b>Total</b>	<b>25 000.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Europe - FEADER - LEADER	20 000.00	80.00
Autofinancement public	5 000.00	20.00
<b>Total</b>	<b>25 000.00</b>	<b>100.00</b>

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date :** 14/10/2019

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER :** 20 000.00 EUR

**Explication / Commentaires :**

### DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

☐ Discussions préalables

Avant l'audition, il est tenu compte des structures qui seront associées au projet. Le porteur a notamment prévu d'impliquer la Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne et la Ville de Fougères d'où la question posée avant l'examen : les membres publics relevant de ces deux collectivités peuvent-ils avoir voix délibérative ? Devant la nécessité d'organiser le scrutin, le pour et le contre ont ici été posés. Au final, la liberté de voter ou non a été laissée à chacun. Par rapport à cette question du lien du projet avec Couesnon Marches de Bretagne et la Ville de Fougères, aucun membre n'a fait le choix de se retirer. Le CUP en a pris acte et a accepté cette décision.

☒ Liste des membres n'ayant pas participé aux délibérations et votes

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est seule concernée
- René CANTO, Maire de la Commune de Marcillé-Raoul, Structure-porteuse, n'a pas participé aux délibérations et vote
- Avant l'examen, il a été demandé si d'autres représentants du CUP avaient un lien particulier au Projet. Compte tenu de sa proximité géographique et amicale avec plusieurs participants au projet, Yannick PÉTAULT, membre privé, a choisi de se retirer pour les délibérations et le vote.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 12

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

2 représentants de la Commune de Marcillé-Raoul sont intervenus :

- René Canto , Maire
- Jean-Claude BOULMER, 1er adjoint en charge de la coordination de ce projet

Ils étaient accompagnés de deux représentants associatifs qui vont appuyer la Commune dans la réalisation du projet :

- Eric ARRIBARD, Président de l'APPAC (Association pour la Promotion du Patrimoine de l'Antrainais et du Coglais)
- Charlène JOUVENCE, Chargée de valorisation du Patrimoine à l'APPAC

## ANALYSE DE LA RÉGION

Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est obtenu, Evelyne GAUTIER-LE BAIL informe qu'à ce stade, elle n'a pas d'objections à apporter sur le plan réglementaire : l'opération est jugée cohérente par rapport à la fiche-action 8 " Développer l'innovation sociale ". Pour remplir collectivement la grille d'aide à la sélection, il a été tenu compte des éléments avancés par le porteur au sein

## ÉCHANGES AVEC LE PORTEUR ET DÉLIBÉRATIONS

Ce projet est apparu comme très consensuel au sein du CUP. L'examen n'a pas généré d'oppositions, ni même de débats : le site est qualifié d'exceptionnel. Aux yeux des membres du CUP, l'expérimentation s'avère "porteuse d'espoirs" et s'inscrit dans "l'esprit LEADER".

Un seul questionnement a été émis. Il se rapporte à l'importance considérée comme faible donnée à la communication. Les intervenants ont rappelé sur ce point que les dépenses présentées au budget renvoyaient à une première phase, à destination des participants au projet ARCHÉOLAB. Un autre volet plus ambitieux avec la perspective de développer l'attractivité touristique du site, est envisagée dans un second temps, après le projet LEADER. Les membres ont pris acte de ce choix.

## REPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE A LA SÉLECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 14 octobre 2019)

Pour remplir collectivement la grille d'aide à la sélection, il a été tenu compte de l'argumentaire développé au sein de la fiche-projet et au cours de l'intervention. Tous les éléments avancés par le maître d'ouvrage ont été validés par le CUP (voir les résultats détaillés de la notation en annexe).

Points obtenus : 18/20 - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER

- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 5 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

#### VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 12  
Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 12  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 12

#### Avis

- défavorable : 0 voix
- favorable : 12 voix

Décision favorable à l'unanimité.

#### AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet "ARCHÉOLAB - L'archéologie participative s'expérimente aux Buttes du Châtel ! " :

UN AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE.

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 20 000 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

#### **Réserves à lever :**

Pour ce projet, les membres décident de ne pas retenir de réserves.



## Grille d'aide à la sélection – FEADER / LEADER

Nom du projet : ARCHEOLAB - CUP OPPORTUNITE 14.10.2019

### Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

#### ➤ Sur le plan de l'innovation

**3 points** : le projet est unique en France

**1 point** : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères

**0 point** : la dimension novatrice est faible ou imprécise

#### ➤ Sur le plan du multipartenariat

**3 points** : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

**1 point** : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

**0 point** : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

#### ➤ Sur le plan de la transférabilité

**3 points** : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues

**1 point** : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues

**0 point** : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des Communautés de communes :

Exemples : PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21...

1

**2 points** : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire

**1 point** : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire

**0 point** : aucun lien n'est cité

### Apports

#### ➤ Au regard de la fiche-action principale

3

**3 points** : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)

**1 point** : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante

**0 point** : les apports sont faibles ou imprécis

#### ➤ Au regard des autres priorités de la stratégie

1

**2 points** : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative

**1 point** : le projet répond à 2 des 3 priorités

**0 point** : le projet répond à 1 seule priorité

### Pérennité

2

**2 points** : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements

**1 point** : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines

**0 point** : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

### Bonus

#### ➤ Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

2

**2 points** : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

**1 point** : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

**0 point** : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

18

**DECOMPTE DES POINTS  
TOTAL / 20**

POINTS	NOTE INDICATIVE	AVIS
	au regard de la stratégie locale LEADER	La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	A - PROJET D'EXCELLENCE	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	B - PROJET INTERESSANT	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	C - PROJET A IMPACT MODERE	avis défavorable
- de 5	D - PROJET A IMPACT FAIBLE	avis défavorable